

L'UNSA-Ferroviaire, initiatrice nationale et signataire de l'accord de dotation des Titres-Restaurants SNCF (expérimentation au Gestionnaire de l'Infra, site EDN à Paris), a rencontré la Direction le 02 juin 2015, afin de porter les revendications des salariés.



## L'UNSA obtient des engagements :

1/L'UNSA a demandé que l'Entreprise paye l'intégralité des 4€ (part employeur/Titre-Restaurant). Modalité modifiée au second accord avec insertion de budgétisation CE (1.57€) ayant donné lieu à réserves écrites de l'UNSA. **La Direction répond favorablement et confirme financer les 1.57€ sur le budget "subvention restauration complémentaire".**

2/L'UNSA a demandé de porter la part employeur à hauteur de 5.36€ par Titre-Restaurant, soit l'optimisation URSSAF 2015. **La Direction ne s'interdit pas de revaloriser la part employeur, à l'issue de la phase d'expérimentation, au regard de l'évolution du dossier. (L'UNSA ayant démontré toute l'importance d'un Retour d'Expérience et de satisfaction, à l'issue de la phase de test)**

3/L'UNSA a demandé d'étendre la dotation du Titre-Restaurant au vendredi (journée courte). **La Direction, en fonction des volontaires déclarés, va étudier la demande de faisabilité au regard du budget global alloué.**

4/L'UNSA a demandé un élargissement de la mesure aux agents du CE-GI, situés au 21 rue d'Alsace à Paris. **La Direction répond, qu'au regard de la fréquentation potentielle de la cantine de Paris-Est, l'élargissement ne peut se faire en l'état.**

# Titres-Restaurants étendus au plus grand nombre ? L'UNSA dit OUI !



*Le syndicalisme en positif*



UNSA Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS

Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65 • federation@unsa-ferroviaire.org





# Titres-Restaurants à la SNCF



## L'UNSA ouvre la porte !

